

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD525

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° CD|172 (Rect) de M. Dombrevail

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« déontologiques »

les mots :

« pour une alimentation durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à couvrir l'ensemble des thèmes abordés par les articles 14 et 15 du projet de loi (réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques, aux contrôles sanitaires et au gaspillage alimentaire ».